

thème	Règle	AVANT	APRES
Détection de Capital (société d'exercice et société de participation)	Part de capital réservée à un membre de l'Ordre dans une société d'expertise comptable	Plus de 2/3 ou 3/4 (SARL)	Plus de la moitié
	Droits de vote réservés à un membre de l'Ordre dans une société d'expertise comptable	Plus de 2/3 ou 3/4 (SARL)	Plus de 2/3
Qualité d'expert-comptable membre de la société requise pour les fonctions de direction des sociétés d'expertise comptable	Gérants Président du conseil d'administration ou de surveillance Directeurs généraux Les membres du directoire + 1/2 des administrateurs ou des membres du conseil de surveillance	Gérants Président du conseil d'administration Les membres du directoire	
Prise de participation dans des sociétés non inscrites au tableau de l'Ordre	Interdite	Autorisées	
Activités commerciales	Incompatibles	Autorisées à titre accessoire à condition que cela ne soit pas de nature à compromettre l'indépendance ou l'exercice de la profession et le respect de la déontologie. Les conditions en seront fixées par des normes élaborées par le Conseil Supérieur	
Exercice de mandats sociaux	Limité aux mandats gratuits d'administrateur dans des associations ou des sociétés à but non lucratif	Autorisation d'accepter sous contrôle du CROEC et dans les conditions fixées par le règlement intérieur tout mandat social dans toute société, groupement ou association dès lors qu'il n'est pas de nature à porter atteinte à l'indépendance.	



Maniement des fonds	Interdit	Autorisation de délivrer directement des fonds pour le paiement de dettes fiscales ou sociales pour lequel un mandat a été confié au professionnel ou indirectement dans les autres cas dans les conditions fixées par des textes réglementaires à venir
Personnes faisant l'objet par extension des incompatibilités opposées à l'expert-comptable	<ul style="list-style-type: none">- conjoint des membres de l'Ordre- employés salariés- toute personne agissant pour leur compte ou ayant avec eux des liens ou intérêts communs	<ul style="list-style-type: none">- employés salariés- toute personne agissant pour leur compte ou ayant avec eux des liens ou intérêts communs <p>(suppression du conjoint de la liste)</p>

